



Prévention, médiation et tranquillité urbaine

Décision n° 2023-278

Objet : Fixation des tarifs de stationnement payant à compter du 1^{er} octobre 2023

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L 2122-22,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques notamment son article L 2125-1,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au maire pour fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

Vu la décision n° 2023-212 du 16 juillet 2023 fixant des tarifs de stationnement payant à compter du 1^{er} octobre 2023 relative à la nécessité de réévaluer certains tarifs du stationnement payant applicables pour l'année 2023 à compter du mois d'octobre 2023,

Considérant la nécessité de préciser certaines modalités relative à la gratuité en zone orange,

PRECISE les modalités de la gratuité de 20 minutes en zone orange à compter du 1^{er} octobre 2023 tels qu'indiqués dans le tableau annexé.

Fait à Sceaux, le 16 octobre 2023



Philippe LAURENT

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs appliqués de :		Observations
			janvier à septembre 2023	octobre à décembre 2023	
Stationnement payant des véhicules Parcs de stationnement	Nature et date d'institution Délibération du 5 octobre 2017	Parcs de stationnement : Charaire (1er niveau) et Robinson			<ul style="list-style-type: none"> - ouverture 24 h /24 sauf pour les visiteurs souhaitant se stationner dans le parking de 21 h à 6 h (fermé) - abonnements possibles - tarifs exprimés en TTC (taux de TVA : 20 %) sauf informations du lecteur de plaques minéralogiques
		Tarif horaire <ul style="list-style-type: none"> . jusque 20 mn . de 21 à 30 min . de 31 à 45 min . par tranche de 15 mn au-delà de 45 mn Ticket perdu Deux-roues motorisés . de jour . de nuit (abonnement mensuel moto 24h/24)	0,00 € 0,40 € 0,70 € 0,30 € 20,00 €	0,00 € 0,40 € 1,00 € 0,30 € 20,00 €	
		Abonnements <ul style="list-style-type: none"> - Parkings Charaire et Robinson . 7 jours . 14 jours . 21 jours . mensuel 24h/24 (par mois) . mensuel jour (par mois) . mensuel nuit et week-end (par mois) <ul style="list-style-type: none"> - mensuel vélos (par mois) - mensuel motos (par mois) - Uniquement parking Robinson . parking relais 7 jours (24h/24) . parking relais mensuel (24h/24)	23,00 € 43,00 € 57,00 € 72,00 € 54,00 € 42,00 € 2,50 € 20,00 €	23,00 € 43,00 € 57,00 € 72,00 € 54,00 € 42,00 € 2,50 € 22,00 €	Tarifs valables 24h/24 de date à date Tarifs valables 24h/24 de date à date Tarifs valables 24h/24 de date à date Tarifs valables 24h/24 de date à date Du lundi au dimanche de 6 h à 21 h, de date à date Du lundi au vendredi de 19 h à 9 h, Samedi et dimanche 24h/24 jusqu'au lundi 9 h, de date à date Tarifs valables 24h/24 de date à date Tarifs valables 24h/24 de date à date Ces tarifs sont accessibles uniquement sur justificatif d'un passe Navigo chargé, valable 24h/24, de date à date
		Parkings de surface en enclos Amiral et Penthièvre			<ul style="list-style-type: none"> - tarifs exprimés en TTC (taux de TVA : 20 %) - ouverture 24 h /24, - la durée du stationnement est limitée à 24 heures, - pas d'abonnements, - gratuit du lundi au samedi de 19 h à 9 h et les dimanches et jours fériés de 13 h à 9 h, sauf informations du lecteur de plaques minéralogiques dans la limite des emplacements spécifiques prévus. Tarif valable 24h/24 de date à date, limite fixée à 10 abonnements
		Tarif horaire <ul style="list-style-type: none"> . jusque 20 mn . de 21 à 30 min . de 31 à 45 min . par tranche de 15 mn de 45 mn à 2 heures . par tranche de 15 mn au-delà de 2 heures Ticket perdu Deux-roues motorisés	0,00 € 0,40 € 0,70 € 0,30 € 0,60 € 20,00 € gratuit 51,00 €	0,00 € 0,40 € 1,00 € 0,30 € 0,60 € 20,00 € gratuit 54,00 €	

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs appliqués de :		Observations
			janvier à septembre 2023	octobre à décembre 2023	
Stationnement payant des véhicules sur voirie (horodateurs) - zone orange A	Nature et date d'institution délibération du 5 octobre 2017	ZONE ORANGE A		20 minutes gratuites (1 fois par véhicule et par tranche de 6h00)	secteurs définis par arrêté du maire - les abonnements ne s'appliquent pas dans cette zone sauf l'abonnement pro soins à domicile - le stationnement est payant du lundi au samedi de 9h à 19h, le dimanche et les jours fériés de 9h à 13h, - la durée maximum de stationnement autorisée est fixée à 3 heures consécutives, - 1h30 gratuite aux horodateurs pour les véhicules propres après inscription au point accueil stationnement - la gratuité de 20 mn s'applique toutes les 6 heures, à partir d'octobre 2023. Prise de ticket obligatoire, d'une durée égale ou en deçà de 20 minutes pour en bénéficier.
		5 mn	0,10 €	0,10 €	
		10 mn	0,20 €	0,20 €	
		15 mn	0,30 €	0,30 €	
		20 mn	0,40 €	0,40 €	
		25 mn	0,50 €	0,60 €	
		30 mn	0,60 €	0,80 €	
		35 mn	0,70 €	0,90 €	
		40 mn	0,80 €	0,90 €	
		45 mn	0,90 €	1,00 €	
		50 mn	1,00 €	1,20 €	
		55 mn	1,10 €	1,30 €	
		60 mn	1,20 €	1,40 €	
		65 mn	1,30 €	1,50 €	
		70 mn	1,40 €	1,70 €	
		75 mn	1,50 €	1,80 €	
		80 mn	1,60 €	1,90 €	
85 mn	1,70 €	1,90 €			
90 mn	1,80 €	2,00 €			
95 mn	1,90 €	2,10 €			
100 mn	2,00 €	2,30 €			
105 mn	2,10 €	2,50 €			
110 mn	2,20 €	2,60 €			
115 mn	2,30 €	2,70 €			
120 mn	2,40 €	2,80 €			
180 mn	35,00 €	35,00 €			

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs appliqués de :		Observations
			janvier à septembre 2023	octobre à décembre 2023	
Stationnement payant des véhicules sur voirie (horodateurs) - zone orange B	Nature et date d'institution Délibération du 27 novembre 2019	ZONE ORANGE B	20 minutes gratuites (1 fois par véhicule et par tranche de 6h00)	20 minutes gratuites (1 fois par véhicule et par tranche de 6h00)	secteurs définis par arrêté du maire - les abonnements ne s'appliquent pas dans cette zone sauf l'abonnement pro soins à domicile - le stationnement est payant du lundi au samedi de 9h à 19h, gratuit le dimanche et les jours fériés toute la journée, - la durée maximum de stationnement autorisée est fixée à 3 heures consécutives - 1h30 gratuite aux horodateurs pour les véhicules propres après inscription au point accueil stationnement - la gratuité de 20 mn s'applique toutes les 6 heures. Prise de ticket obligatoire, d'une durée égale ou en deçà de 20 minutes pour en bénéficier.
		5 mn	0,10 €	0,10 €	
		10 mn	0,20 €	0,20 €	
		15 mn	0,30 €	0,30 €	
		20 mn	0,40 €	0,40 €	
		25 mn	0,50 €	0,60 €	
		30 mn	0,60 €	0,80 €	
		35 mn	0,70 €	0,90 €	
		40 mn	0,80 €	0,90 €	
		45 mn	0,90 €	1,00 €	
		50 mn	1,00 €	1,20 €	
		55 mn	1,10 €	1,30 €	
		60 mn	1,20 €	1,40 €	
		65 mn	1,30 €	1,50 €	
		70 mn	1,40 €	1,70 €	
		75 mn	1,50 €	1,80 €	
80 mn	1,60 €	1,90 €			
85 mn	1,70 €	1,90 €			
90 mn	1,80 €	2,00 €			
95 mn	1,90 €	2,10 €			
100 mn	2,00 €	2,30 €			
105 mn	2,10 €	2,50 €			
110 mn	2,20 €	2,60 €			
115 mn	2,30 €	2,70 €			
120 mn	2,40 €	2,80 €			
180 mn	35,00 €	35,00 €			

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs appliqués de :		Observations
			janvier à septembre 2023	octobre à décembre 2023	
Stationnement payant des véhicules sur voirie (horodateurs) - zone verte	Nature et date d'institution Délibération du 5 octobre 2017	ZONE VERTE			secteurs définis par arrêté du maire - les abonnements s'appliquent dans cette zone - le stationnement est payant du lundi au samedi de 9h à 19h, sauf jours fériés et mois d'août - la durée maximum de stationnement autorisée est fixée à 11h consécutives, - 1h30 gratuite aux horodateurs pour les véhicules propres après inscription au point accueil stationnement
		5 mn	0,10 €	0,10 €	
		10 mn	0,20 €	0,20 €	
		15 mn	0,30 €	0,30 €	
		20 mn	0,40 €	0,40 €	
		25 mn	0,50 €	0,50 €	
		30 mn	0,60 €	0,70 €	
		35 mn	0,70 €	0,80 €	
		40 mn	0,80 €	0,90 €	
		45 mn	0,90 €	1,10 €	
		50 mn	1,00 €	1,20 €	
		55 mn	1,10 €	1,30 €	
		60 mn	1,20 €	1,40 €	
		65 mn	1,30 €	1,50 €	
		70 mn	1,40 €	1,60 €	
		75 mn	1,50 €	1,80 €	
		80 mn	1,60 €	1,90 €	
		85 mn	1,70 €	2,00 €	
		90 mn	1,80 €	2,20 €	
95 mn	1,90 €	2,30 €			
100 mn	2,00 €	2,40 €			
105 mn	2,10 €	2,50 €			
110 mn	2,20 €	2,60 €			
115 mn	2,30 €	2,70 €			
120 mn	2,40 €	2,80 €			
128 mn	2,50 €	2,90 €			
135 mn	2,60 €	3,00 €			
143 mn	2,70 €	3,10 €			
150 mn	2,80 €	3,20 €			
158 mn	2,90 €	3,20 €			
165 mn	3,00 €	3,30 €			
173 mn	3,10 €	3,30 €			
180 mn	3,20 €	3,40 €			
188 mn	3,30 €	3,50 €			
195 mn	3,40 €	3,60 €			

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs appliqués de :			Observations
			janvier à septembre 2023	octobre à décembre 2023		
Stationnement payant des véhicules sur voirie (horodateurs) - zone verte	Nature et date d'institution Délibération du 5 octobre 2017	ZONE VERTE (suite)				
		203 mn	3,50 €	3,70 €		
		210 mn	3,60 €	3,80 €		
		218 mn	3,70 €	3,90 €		
		225 mn	3,80 €	4,00 €		
		233 mn	3,90 €	4,10 €		
		240 mn	4,00 €	4,20 €		
		252 mn	4,10 €	4,30 €		
		264 mn	4,20 €	4,40 €		
		276 mn	4,30 €	4,50 €		
		288 mn	4,40 €	4,60 €		
		300 mn	4,50 €	4,70 €		
		312 mn	4,60 €	4,80 €		
		324 mn	4,70 €	4,90 €		
		336 mn	4,80 €	5,00 €		
		348 mn	4,90 €	5,10 €		
		360 mn	5,00 €	5,20 €		
		372 mn	5,10 €	5,30 €		
		384 mn	5,20 €	5,40 €		
		396 mn	5,30 €	5,50 €		
		408 mn	5,40 €	5,60 €		
		420 mn	5,50 €	5,70 €		
		432 mn	5,60 €	5,80 €		
444 mn	5,70 €	5,90 €				
456 mn	5,80 €	6,00 €				
468 mn	5,90 €	6,10 €				
480 mn	6,00 €	6,20 €				
486 mn	6,10 €	6,30 €				
492 mn	6,20 €	6,40 €				
498 mn	6,30 €	6,50 €				
504 mn	6,40 €	6,60 €				
510 mn	6,50 €	6,70 €				
516 mn	6,60 €	6,80 €				
522 mn	6,70 €	6,90 €				
528 mn	6,80 €	7,00 €				

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs appliqués de :		Observations
			janvier à septembre 2023	octobre à décembre 2023	
Stationnement payant des véhicules sur voirie (horodateurs) - zone verte (suite)	Nature et date d'institution Délibération du 5 octobre 2017	ZONE VERTE (suite) 534 mn 540 mn 546 mn 552 mn 558 mn 564 mn 570 mn 576 mn 582 mn 588 mn 594 mn 600 mn 660 mn	6,90 € 7,00 € 7,10 € 7,20 € 7,30 € 7,40 € 7,50 € 7,60 € 7,70 € 7,80 € 7,90 € 8,00 € 8,10 € 8,20 € 35,00 €	7,10 € 7,20 € 7,30 € 7,40 € 7,50 € 7,60 € 7,70 € 7,80 € 7,90 € 8,00 € 8,10 € 8,20 € 35,00 €	
Forfait de post-stationnement (FPS)	Délibération du 5 octobre 2017		35,00 € minoré à 28,00 € en cas de paiement dans les 72 heures	35,00 € minoré à 28,00 € en cas de paiement dans les 72 heures	Le FPS remplace l'amende pénale de 1ère classe d'un montant de 17 € infligée pour défaut ou insuffisance de paiement du stationnement. L'automobiliste qui a fait le choix de ne pas s'acquitter de la redevance correspondant à la durée du stationnement est réputé avoir choisi le forfait.
Stationnement résidents	Délibération du 24 juin 2015	Abonnement accordé pour une durée de 12 mois de date à date Mensuel date à date	89,00 € 12,00 €	89,00 € 12,00 €	Stationnement en zone verte sur présentation de la carte grise du véhicule à l'adresse sur Sceaux et un justificatif de domicile de sa résidence à Sceaux ; tarif par véhicule à une même adresse.
Stationnement actifs	Délibération du 30 juin 2016	Tarif de date à date par an Tarif de date à date par semaine Tarif de date à date par mois Tarif de date à date par semestre	300,00 € 20,00 € 60,00 € 180,00 €	300,00 € 20,00 € 60,00 € 180,00 €	Stationnement en zone verte du stationnement payant. Les bénéficiaires de ce tarif doivent exercer effectivement une activité professionnelle, salariée ou non, y compris apprenti, au moins à 50% de la durée légale de travail sur le territoire de Sceaux.
Abonnement Pro soin à domicile	Délibération 29 mars 2018	Professionnels de santé intervenant à domicile tels que médecins, infirmiers, sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes, orthophoniste, pédicures-podologues	150,00 € par an	150,00 € par an	- abonnement en zone orange et verte, sans paiement supplémentaire, - professionnels de santé situés en petite couronne ou à Paris et exerçant plus de 100 visites à domicile par an sur Sceaux, - un seul abonnement par professionnel, par an, de date à date, - tarif valable pour les professionnels remplaçants d'une durée supérieure ou égale à 4 semaines.